972-200041788-20231031-5-DE

Réception par le Préfet : 31-10-2023 Publication le : 31-10-2023



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT

Date de convocation : 04 septembre 2023 Nombre de conseillers en exercice : 20 Nombre d'élus présents pour ce point : 14

Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-09-2023-199

Objet : Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux pour la réalisation d'un Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain :

- Lot n° 5 : Menuiseries extérieures,
- Lot n° 10 : Ascenseur,
- Lot n° 16 : Forêt primaire,
- Lot n° 17 : Plantations,
- Lot n° 18 : Sols Mobiliers Fontainerie Pépinièrerie,
- Lot n° 22 : Groupe électrogène.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION:

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Joseph PERASTE, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Germain DUTON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS:

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Réception par le Préfet : 31-10-2023 Publication le : 31-10-2023

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2184-1et L1414-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant les caractéristiques, ci-après, des avenants n°1 aux marchés pour « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain » :

Identification des marchés :

N° du marché	Titulaire	Montant des marchés	Date de réception au contrôle de légalité	Date de notification
2021/060/T-5	SAS COALYS MARTINIQUE	169 339,54 €	03/10/2022	07/10/2022
2021/060/T-10	OTIS	36 660,00 €	24/04/2023	28/04/2023
2021/060/T-16	JARDINS ET PAYSAGES	482 644,00 €	22/06/2022	04/07/2022
2021/060/T-17	JARDINS ET PAYSAGES	1 298 743,70 €	22/06/2022	04/07/2022
2021/060/T-18	JARDINS ET PAYSAGES	1 749 495,00 €	22/06/2022	04/07/2022
2021/060/T-22	SEREC	143 054,00 €	07/07/2022	12/07/2022

Objet des avenants 1 :

L'objet des avenants n°1 est de modifier le CCAP conformément aux dispositions des articles 2 et 3.8 du CCAG, ainsi, les ordres de service seront préparés, datés et signés par le maître d'œuvre qui les notifiera à l'entrepreneur étant précisé qu'en ce qui concerne l'affermissement des tranches optionnelles, la notification de l'ordre de service est conditionnée à la décision préalable du maître de l'ouvrage d'affermir la tranche ou de renoncer à l'exécution d'une tranche

Conformément à l'article L1414-4 du Code de la Commande Publique, les présents avenants, n'ayant aucune incidence financière, ne sont pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre.

Délais d'exécution

La durée des contrats demeure inchangée ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

972-200041788-20231031-5-DE

Réception par le Préfet : 31-10-2023

Publication le : 31-10-2023

DÉCIDE

Article 1:

D'approuver les avenants ci-après :

- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-5 Lot n° 5 « Menuiserie extérieures » à l'entreprise COALYS ;
- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-10 Lot n° 10 « Ascenseur » à l'entreprise OTIS ANTILLES GUYANE:
- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-16 Lot n° 16 « Forêt primaire » à l'entreprise JARDINS ET PAYSAGES :
- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-17 Lot n° 17 « Plantations » à l'entreprise JARDINS ET PAYSAGES ;
- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-18 Lot n° 18 « Sols Mobiliers -Fontainerie - Pépiniérerie à l'entreprise JARDINS ET PAYSAGES ;
- Avenant n°1 au marché 2021/060/T-22 Lot n° 22 « Groupe électrogène » à l'entreprise SEREC.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour: 17 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Non votant: 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 19 octobre 2023

e Président

uno Nestor AZÉRO